

FICHE SIGNALÉTIQUE
PROPYLÈNE GLYCOL 40 %
avec inhibiteur de corrosion

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET
IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

LABORATOIRE MAG QUÉBEC INC.  418-681-5540 ou 1-800-475-8862
1219, Vincent Massey  418-681-1929
Québec (Québec) Canada, G1N 1N2 COURRIEL : info@laboratoiremagquebec.com

URGENCE : CANUTEC : 613-996-6666 CENTRE ANTI- POISON 1-800-463-5060

NOM DU PRODUIT : PROPYLÈNE GLYCOL 40 % AVEC INHIBITEUR DE CORROSION

Date de révision : 2011-12-12
Date d'entrée en vigueur : 2009-04-06
Date d'expiration : 2014-12-12

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect :

Liquide, Rose

ATTENTION!

PEUT AFFECTER LE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, PROVOQUANT DES ÉTOURDISSEMENTS, DES MAUX DE TÊTE OU DES NAUSÉES. AVIS : BIEN QUE CE PRODUIT AIT UN FAIBLE NIVEAU DE TOXICITÉ, DE BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE SONT ENCOURAGÉES POUR MINIMISER L'EXPOSITION. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition

Inhalation, absorption au travers de la peau, contact avec la peau, contact avec les Yeux, Ingestion.

Contact avec les yeux

Peut provoquer une légère irritation des yeux. Les symptômes comprennent des picotements, des larmoiements et des rougeurs.

Contact avec la peau

Peut provoquer une légère irritation de la peau. Les symptômes peuvent comprendre des rougeurs et des brûlures de la peau. Bien que rare, un contact de la peau avec du propylène glycol peut donner lieu à une réaction allergique de la peau (éruption cutanée différée qui peut être suivie d'une vésication, d'une desquamation et d'autres effets sur la peau). Le passage de ce produit dans l'organisme au travers de la peau est possible, mais il est peu probable que cela donnerait lieu à des effets néfastes lors d'une manipulation et d'une utilisation sécuritaires.

Ingestion

Il est peu probable qu'une ingestion de ce produit soit toxique.

Inhalation

Il est possible de respirer ce produit dans certaines conditions de manipulation et d'utilisation (par exemple, lors du chauffage, de la vaporisation ou de l'agitation). Il est peu probable qu'une inhalation de petites quantités de ce produit soit néfaste. Les symptômes surviennent généralement à des concentrations dans l'air supérieures aux limites d'exposition recommandées (voir la section 8).

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2011-12-12
Date d'entrée en vigueur : 2009-04-06
Date d'expiration : 2014-12-12

Condition médicale aggravée

Des troubles préexistants des organes (ou systèmes d'organes) suivants peuvent être aggravés par une exposition à ce produit:., poumon (par exemple, affections de type asthme), rein

Symptômes

Les signes et symptômes d'une exposition à ce produit par inhalation, ingestion et/ou absorption au travers de la peau peuvent comprendre :., troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée), irritation (nez, gorge, voies aériennes), dépression du système nerveux central (étourdissements, somnolence, faiblesse, fatigue, nausées, maux de tête, pertes de conscience)

Organes cibles

Il a été suggéré qu'une exposition excessive à ce produit (ou à ses composants) donne lieu aux effets suivants sur les animaux de laboratoire :., lésions rénales

Cancérogénicité

Étant donné qu'il n'a pas provoqué de cancer sur les animaux de laboratoire, ce produit ne devrait pas causer de cancer chez les êtres humains. Ce produit n'est pas classé comme cancérogène par le Centre international de Recherche sur le Cancer, le National Toxicology Program ou l'Occupational Safety and Health Administration.

Risque pour la reproduction.

Le propylèneglycol ne s'est pas révélé nocif pour le fœtus lors d'études sur des animaux de laboratoire.

Autres informations

Le propylèneglycol peut être absorbé en quantités potentiellement toxiques lorsqu'il est appliqué en grandes quantités sur des brûlures graves (deuxième ou troisième degré) couvrant d'importantes surfaces du corps dans une crème ou une autre application topique. Une absorption dans ces circonstances peut provoquer une élévation de l'osmolalité sérique et donner lieu à un choc osmotique.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composants	Concentration
PROPYLÈNE GLYCOL	40 %
EAU DÉIONISÉE	54 %
INHIBITEUR DE CORROSION (tolyltriazole – dipotassium phosphate – tétraborate de sodium – eau déionisée)	06%

Description d'utilisation du produit :

Le propylène glycol est utilisé principalement dans la fabrication de résines de polyesters insaturés, ainsi que dans la fabrication du dipropylène glycol et du tripropylène glycol; c'est également un composant de nombreux produits tels que : formulations d'antigel (automobiles et camions légers), liquide de refroidissement grade U.S.P (laiteries, brasseries, épicerie), liquide de refroidissement grade industriel (systèmes de chauffage et de refroidissement de type industriel et commercial, thermopompes, etc.), fluides hydrauliques, liquides de dégivrage (avions, pistes d'atterrissage), détergents liquides, peintures et vernis (à base de résines alkydes), lubrifiants, plastifiants (encres d'imprimerie)

En tant qu'ingrédient alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique, le propylène glycol est classé «généralement reconnu inoffensif» (GRAS, "generally regarded as safe") par la FDA (Food and Drug Administration) américaine. On l'utilise donc comme solvant, émulsifiant, humectant, émoullient et agent de conservation des ces produits.

Classification / symbole SIMDUT : Ce produit n'est pas contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT.

Identité chimique Propylène Glycol

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2011-12-12

Date d'entrée en vigueur : 2009-04-06

Date d'expiration : 2014-12-12

Nom commun, synonymes	Propylène Glycol, Glycol de propylène
Formule moléculaire	C ₃ H ₈ O ₂
Numéro CAS et autres identificateurs uniques	57-55-6
Autres numéro CAS :	4254-16-4

4. PREMIERS SECOURS

Yeux

Si des symptômes apparaissent, éloigner la personne du lieu de l'exposition et la transporter à l'air libre. Rincer délicatement les yeux avec de l'eau, tout en maintenant les paupières écartées. Si les symptômes persistent ou s'il y a une difficulté visuelle, obtenir une assistance médicale.

Peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone exposée avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent, obtenir une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Ingestion

Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires. Si des symptômes apparaissent, obtenir une assistance médicale.

Inhalation

Si des symptômes apparaissent, éloigner la personne du lieu de l'exposition et la transporter à l'air libre. Si les symptômes persistent, obtenir une assistance médicale. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Garder la personne au chaud et au repos; obtenir immédiatement une assistance médicale. Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires. Si des symptômes apparaissent, éloigner la personne du lieu de l'exposition et la transporter à l'air libre. Si les symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction

Produits de combustion dangereux

Peut former : dioxyde de carbone et monoxyde de carbone, composés organiques

Mesures de lutte contre l'incendie

Aucun risque de feu spécial n'est associé à ce produit. Porter un équipement complet pour le feu (équipement Bunker complet) et un appareil pour la protection respiratoire (SCBA). NE PAS diriger de fort jet d'eau ou de mousse sur des surfaces de liquides chauds ou brûlants, ce qui pourrait produire de la mousse et augmenter l'intensité du feu. Le moussage peut être violent et mettre en danger la vie des pompiers qui se trouvent trop près de la substance brûlante.

Classe d'Inflammabilité pour Liquides Inflammables

Liquide combustible de classe IIIB.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Méthodes de nettoyage

Les personnes qui ne portent pas d'équipement de protection doivent être exclues de la zone du déversement jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Arrêter l'écoulement à sa source, circonscrire la zone de l'écoulement pour l'empêcher de se répandre, pomper le liquide dans une cuve de récupération. Le liquide résiduel peut être absorbé à l'aide de sable, d'argile, de terre, d'un absorbant de sol ou d'une autre substance absorbante, puis transféré à la pelle dans des conteneurs. Conformément aux bonnes pratiques de gestion de l'environnement,

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2011-12-12

Date d'entrée en vigueur : 2009-04-06

Date d'expiration : 2014-12-12

empêcher tout déversement dans les égouts, les ruisseaux et aux autres étendues d'eau. Arrêter le déversement à sa source. Couvrir les grilles des égouts et circonscrire l'écoulement. Absorber le produit renversé à l'aide de substances absorbantes. À l'aide d'une pelle, transférer le produit dans un conteneur. Fermer hermétiquement le conteneur et le mettre au rebut d'une façon convenable. Absorber le liquide sur de la vermiculite, un absorbant de sol ou une autre substance absorbante.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Les conteneurs de ce produit peuvent être dangereux même vides. Étant donné que les conteneurs vides contiennent encore une quantité résiduelle de produit (vapeur, liquide et /ou solide), toutes les précautions données dans cette fiche signalétique doivent être observées. Avertissement. Un soudain dégagement de vapeurs ou aérosols de produits chimiques organiques chauds provenant des équipements de procédé fonctionnant à des températures et pressions élevées, ou une soudaine admission d'air dans les équipements à vide, peut donner lieu à des ignitions sans la présence de sources d'ignition évidentes. Les valeurs de température "d'auto-ignition" ou "d'ignition" publiées ne peuvent pas être traitées comme des températures de fonctionnement sûres dans les procédés chimiques sans une analyse des conditions effectives du procédé. Toute utilisation de ce produit dans des procédés à température élevée doit être soigneusement évaluée pour établir et maintenir des conditions de fonctionnement sûres.

Stockage

Pas de données

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Propane-1,2-diol 57-55-6

CAD ON OEL pondérée dans le temps 10 mg/m³ aérosol

Conseils généraux

Lors de tests sur des rats et des souris des deux sexes, l'isophorone a donné lieu à une incidence accrue de tumeurs rénales et des tumeurs prénuptiales sur les rats mâles uniquement. Le mécanisme de formation de ces tumeurs est spécifique au rat mâle et sa signification chez les humains est incertaine. L'isophorone n'est pas classé comme cancérigène par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), le National Toxicology Program (NTP) ou l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA).

Contrôles de l'exposition

Fournir une ventilation mécanique suffisante (générale et/ou par aspiration localisée) pour maintenir l'exposition en dessous du niveau d'exposition excessive (établi à partir des effets néfastes connus, suspectés ou apparents).

Protection des yeux

Le port de lunettes de protection contre les projections chimiques conformes aux réglementations OSHA est recommandé ; cependant, les réglementations OSHA autorisent d'autres types de lunettes de sécurité. Consulter le spécialiste sécurité.

Protection de la peau et du corps

Porter des gants résistants (consulter le fournisseur d'équipements de sécurité). Pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau, porter des vêtements imperméables et des bottes.

Protection respiratoire

Si une exposition excessive a été déterminée ou documentée, un système respiratoire à adduction d'air, homologué par NIOSH et MSHA, est recommandé en l'absence d'un contrôle correct de l'environnement. Les

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2011-12-12

Date d'entrée en vigueur : 2009-04-06

Date d'expiration : 2014-12-12

réglementations OSHA permettent aussi d'autres systèmes respiratoires NIOSH/MSHA dans des conditions spécifiques. (Consulter le fournisseur d'équipements de sécurité.) Des moyens mécaniques ou administratifs de contrôle doivent être mis en oeuvre pour réduire l'exposition.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Forme	Liquide
Couleur	Rose
Odeur	Sans odeur
Point/intervalle d'ébullition	220 °F / 104 °C
Point/intervalle de fusion	-74 °F / -59 °C
Point de gel	-5 °F / -21 °C
Point d'éclair	209.98 °F / 98.88 °C Coupelle fermée
Vitesse d'évaporation	< 0.01 (acétate de n-butyle)
Limites d'explosivité	2.6 % (v) 12.6 % (v)
Pression de vapeur	0.017198 kPa @ 77 °F / 25 °C
Densité de vapeur	2.600
Densité	1.037 gcm ³ @ 68.00 °F / 20.00 °C
Solubilité	complètement soluble Eau
Température d'auto-inflammabilité	700 °F / 371 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Éviter le contact
Produits incompatibles	Éviter le contact avec : acides forts, bases fortes, agents oxydants puissants
Produits de décomposition dangereux	Peut former : dioxyde de carbone et monoxyde de carbone, composés organiques
Réactions dangereuses	Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pas de données

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets :

Éliminer conformément aux réglementations locales, régionales et gouvernementales applicables.

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2011-12-12

Date d'entrée en vigueur : 2009-04-06

Date d'expiration : 2014-12-12

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions de matières dangereuses (si indiquées ci-dessus) peuvent ne pas refléter la taille de l'emballage, la quantité, l'utilisation finale ou des exceptions régionales qui peuvent s'appliquer. Consulter les documents de transport pour les descriptions qui sont spécifiques à l'expédition.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification de :

SIMDUT

Pas classé(e)

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des règlements sur les produits contrôlés et la fiche de sécurité contient tous les renseignements exigés par le RPC.

Autres réglementations

Canada. Canadian Environmental Protection Act (CEPA). WHMIS Ingredient Disclosure List (Can. Gaz., Part II, Vol. 122, No. 2)

Health Flammability Reactivity Other

HMIS 1 1 0

NFPA 0 1 0

16. AUTRES INFORMATIONS

Le produit doit être entreposé, manipulé et utilisé conformément aux Lois et aux Règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

Les informations fournies ici sont supposées être exactes mais ne sont pas garanties l'être qu'elles proviennent de compagnie ou non.

¹Avis au lecteur

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont fournis qu'à titre indicatif pour la manutention du produit et ont été rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent. Ils ne doivent toutefois pas être considérés comme complets; les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent s'étendre à d'autres aspects. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

LABORATOIRE MAG QUÉBEC INC. ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages, des pertes, des blessures corporelles ni des dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation des présents renseignements.